

# **Réunion Ordinaire du Conseil Municipal** **Du Mercredi 26 avril 2011**

Convocation en date du 18 avril 2011

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOURDON, Maire  
Secrétaire de Séance : Mr Raphaël PRUVOST

Absents excusés :

Mr Jean-Luc STEENKESTE qui a donné pouvoir à Mr Alain MASSEZ

Mme Eveline FEVRIER qui a donné pouvoir à Mr Jacques BOURDON

## **1/ Dossier urbanisme**

La ville d'Aire sur la Lys s'est dotée d'un service urbanisme qui lui permet d'instruire les autorisations et actes relatifs à l'urbanisme.

Actuellement les dossiers d'urbanisme de la commune sont instruits par les services de la DDTM à Lumbres qui n'apporte plus aux communes le service tel qu'il était auparavant. D'ailleurs ce service sera fermé sur Lumbres et transféré sur Montreuil ou Boulogne.

La ville d'Aire sur la Lys a la possibilité d'instruire pour le compte d'autres communes leurs dossiers d'urbanisme par la signature d'une convention et moyennant un coût de 3 € l'habitant (valeur 2011).

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à ce dispositif après avoir dénoncé la convention qui lie la commune avec la DDTM avec un préavis de 6 mois et de passer une convention avec Aire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

## **2/ Compte administratif 2010**

Le compte administratif a été visé par le percepteur. Les comptes sont les suivants :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Fonctionnement	505 992.80 €	567 740.30 €
- Investissement	114 150.09 €	39 894.70 €

Vote : CONTRE : 5 (A. Massez, S. Hertault, L. Caruyer, F. Ducrocq, JL Steenkeste)

ABSTENTION : 1 (B. Ducrocq)

POUR : 7 (R. Becquart, R. Pruvost, B. François, A. Delattre, MA Blot, E. Gallet, M. Ansel)

## **3/ Affectation des résultats 2010**

Section de fonctionnement	:	166 610.21 € reporté au compte 002 (Recette de fonctionnement)
Section d'investissement	:	23 476.94 € reporté au compte 1068 (Recette d'investissement)
		23 476.94 € reporté au compte 001 (Dépense d'investissement)

Vote : CONTRE : 5 (A. Massez, S. Hertault, L. Caruyer, F. Ducrocq, JL Steenkeste)

POUR : 10 (J. Bourdon, E. Février, R. Becquart, R. Pruvost, B. François, A. Delattre, MA Blot, E. Gallet, M. Ansel, B. Ducrocq)

#### **4/ Subventions pour l'année 2011**

- CCAS	: 100	- Jardiniers de France	: 30
- APED	: 300	- Institut contre le cancer	: 30
- Comice Agricole	: 150	- Cœur toujours	: 30
- Coopérative scolaire Delettes	: 300	- Croix rouge	: 30
-		- Association les papillons blancs	: 15
- Les Amis de la rivière	: 300	- Amicale des donneurs de sang	: 30
- Les Amis d'Upen	: 100	- Association d'aide familiale	
- Comité des fêtes	: 300	populaire	: 30
- Club de la lys	: 150		
- Foyer Rural de Delettes	: 300	- Téléthon	: 30
- DDEN	: 30	- Ass. Colombophile de Thérrouanne	: 30
- Moto cross	: 150	- Resto du cœur	: 50
- Société de chasse	: 200	- Les chasseurs indépendants	: 100

Associations sportives et musicales :

- US Thérrouanne	: 70 €	- Ecole de Musique de Dohem	: 90 €
- Delettes Swing	: 250 €	- Centre Equestre de Blendecques	: 20 €
- US Coyecques	: 30 €	- US Dohem	: 80 €
- Karaté club de Racquinghem	: 10 €		

Subvention exceptionnelle 2011 : Foyer rural – Section patrimoine : 200 €

Un montant de 3 535 € est adopté à l'unanimité.

#### **5/ Taxes 2011**

Monsieur Massez propose un maintien des taxes. Monsieur le Maire explique que la commission des finances a décidé un maintien des taxes. Mais, l'intervention de Monsieur Le percepteur en début de séance suscite diverses réflexions et Monsieur le Maire propose de réfléchir sur une augmentation des taxes 2011 afin de pérenniser les travaux d'investissement et de prévoir l'avenir.

Le Président suggère et propose une augmentation de 3 % sur la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti. Le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire à main levée.

Vote : CONTRE : 7 (A. Delattre, MA Blot, A. Massez, S. Hertault, JL Steenkeste, L. Caruyer, F. Ducrocq)

ABSTENTION : 2 (B. Ducrocq, B. François)

POUR : 6 (J. Bourdon, E. Février, R. Becquart, R. Pruvost, M. Ansel, E. Gallet)

Une nouvelle proposition est faite pour une augmentation de 2 %. De nouveau, Le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire à main levée

Vote : CONTRE : 7 (A. Delattre, MA Blot, A. Massez, S. Hertault, JL Steenkeste, L. Caruyer, F. Ducrocq)

POUR : 8 (J. Bourdon, E. Février, R. Becquart, R. Pruvost, M. Ansel, E. Gallet B. Ducrocq, B. François)

Les taux suivants pour l'année 2011 sont retenus :

Taux de la taxe d'habitation	:	14.31 % au lieu de 14.03 %
Taux de la taxe foncière (bâti)	:	15.98 % au lieu de 15.67 %
Taux de la taxe foncière (non bâti)	:	52.70 % inchangé par rapport à 2010

## **6/ Compte à terme**

Suite à l'intervention de Monsieur Adam en début de séance qui a expliqué la gestion de la commune et sur son conseil, Monsieur le Maire, propose de placer les 300 000 € empruntés sur un ou plusieurs comptes à terme. En effet, les travaux d'extension du groupe scolaire ont pris beaucoup de retard, le contrat de financement avec la caisse d'épargne avait été signé au cours du second semestre 2010 et les fonds ont été versés fin février. Le compte à terme est un compte productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée fixée à l'avance, au choix du client. C'est une formule simple et sans risque, à court terme et autonome qui n'est pas adossée à un compte à vue mais tenu dans les écritures de l'état.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce principe de compte à terme et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches en choisissant la formule la plus avantageuse pour la commune

## **7/ Vote du budget 2011**

La section de fonctionnement s'équilibre à 681 672.00 €

La section d'investissement s'équilibre à 568 004.00 €

Vote : CONTRE : 5 (A. Massez, S. Hertault, L. Caruyer, F. Ducrocq, JL Steenkeste)

POUR : 10 (J. Bourdon, E. Février, R. Becquart, R. Pruvost, B. François, A. Delattre, MA Blot, E. Gallet, M. Ansel, B. Ducrocq)

## **8/ Divers**

Questions diverses posées par le groupe de l'opposition :

- Evolution des coûts des factures d'eau
- Vote du budget de la communauté de communes avec une augmentation de 7.5 % des ordures ménagères.
- Mur écroulé chez M. Santune. Réponse : affaire en cours avec les assurances. Les arbres ont déjà été coupés par les employés communaux, les souches doivent être enlevées par la Communauté de communes de la Morinie.
- Extension du groupe scolaire. Réponse : M. le Maire a rendez vous le mercredi 4 mai avec l'architecte pour le dépôt du permis de construire et le lancement du marché à procédure adaptée (MAPA)
- Projet éolien. Réponse : Enquête publique en cours, faible taux de participation
- Effectifs scolaires, notamment sur les enfants de moins de 3 ans à la rentrée scolaire qui ne seraient pas comptabilisés dans les effectifs. Réponse : M. L'inspecteur académique n'a pas soulevé ce point pour la rentrée scolaire 2011/2012 à Delettes
- Bâtiments communaux :
  - Au niveau de la mairie : le trou a été refait sur le pignon, et les escaliers sont en cours de réfection, une rampe de sécurité est prévue.
  - Problème de moisissures dans les toilettes de l'ancienne école d'Upen

A 21h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.